



**Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS  
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES**

## **Déclaration à la CAP du 9 novembre 2017 de la CGT animateurs**

Monsieur le Maire,

Notre syndicat CGT apprend que la ville de Paris souhaite programmer un seul recrutement d'adjoint d'animation pour 2018 en échelle 3, sans concours.

Pour rappel, l'échelle 3 (un simple examen professionnel avec sélection sur un oral) avait été mise en place à Paris en 2007. Auparavant elle n'existait pas.

Cette création était rendue obligatoire dans le cadre national des accords Jacob sur la catégorie C.

Après des négociations constructives avec la DRH central, négociation menée avec Mme DUROY (anciennement DRH dasco), la CGT avait donné son accord à une création fermée à l'externe, réservée en interne aux contractuels en poste depuis au moins 3 ans.

Aucun accès n'étant prévu en externe, l'échelle 3 était conçue comme un sas d'entrée dans le métier pour des non titulaires qu'il fallait former et accompagner. Cet accord avait été validé au CSAP (Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes) en 2007.

La référence d'accès au métier restait l'échelle 4. Là il s'agissait d'un concours avec des écrits sur les projets d'animation et un oral pour les admissibles.

A noter que la ville de Paris a même les moyens juridiques d'exiger un accès en externe aux seuls titulaires du BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien).

Ce brevet correspond à un C.A.P. Pourquoi se priver d'embauches de d'animateurs qualifiés ?

Pour la CGT animateurs, le seul recours à l'embauche en échelle 3 serait un très mauvais signe donné pour le métier qui, rappelons-le, se doit d'être exigeant professionnellement pour une vraie qualité périscolaire au service des jeunes parisiens.

D'ailleurs la ville de Paris affiche des objectifs ambitieux, notamment dans le cadre des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire, nous vous demandons en conséquence de revenir sur le projet d'embauche en échelle 3 en respectant un accord pris sous la mandature de Bertrand Delanöé.